



Usurpation d'identité pour crédits

Par **phiphitos**, le **27/03/2008** à **11:28**

Bonjour en 2001 je me suis aperçu que mon épouse avait contracté 10 crédits à la consommation dans mon dos en imitant ma signature. la somme totale excède 60.000 euros! Pris à la gorge j'ai demandé une séparation de corps et de bien qui a été reçue en octobre 2002 au tribunal de grande instance de Troyes . Par la même occasion j'ai du faire une demande de surendettement à la BDF. un plan avait été signé et accepté par les tiers en 2002 . Ne me sentant pas du tout responsable de ces agissements frauduleux j'ai donc dans un premier temps régler très régulièrement une pension alimentaire pour mes 4 enfants ainsi qu'une "plus value " à mon ex afin qu'elle règle ce plan. Malheureusement en 2004 un huissier m'a contacté au nom d'un créancier pour m'informer que des mensualités étaient non payées! après enquête de ma part j'ai pu me rendre compte qu'elle ne payait plus personne! j'ai donc contacté rapidement tous les créanciers pour calmer le jeu en payant les retards. ensuite j'ai re-contacté la BDF pour demandé une désolidarisation d'avec mon ex. j'ai donc signé un autre plan a mon nom, a l'époque cette femme ne travaillait pas et elle avait eu droit à un gel de créance de 2 ans. donc j'ai payé tous les mois sans rechigner. aujourd'hui elle a trouvé du travail depuis au moins 2 ans j'ai de nouveau re- contacté la BDF pour savoir si elle payait , car sur les relevés mensuels des créanciers je ne voyais apparaitre que mes sommes versées!

La BDF me confirme que les créanciers ne se sont jamais retourné contre elle vu que je règle très sérieusement les dettes et ce jusqu'en 2014 date à laquelle je devrais re-déposer un nouveau plan car il me restera encore la moitié de la somme à payer soit plus de 30.000 euros!

s'il vous plait pouvez vous me conseiller? comment faire pour me sortir de se borbier infernal? j'ai 50 ans et je vais devoir payer toute ma vie pour des délits que je n'ai pas commis! Ais je encore un recours ?

merci de tout coeur pour votre réponse
très cordialement
Philippe